

SARS-POTERIES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CCAS

Mercredi 11 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 11 janvier à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Aurore WALEMME, Céline BOUVY, Gabrielle PIERART, Laurent SAUVAGE, Annie DUVETTE, Typhaine MAILLARD, Sylvie MOLITOR

Absents : Franck HUGOT donne procuration à Mme Brognet

Isabelle MAIRESSE donne procuration à Mme Molitor

Typhaine MAILLARD

Date de convocation : 02 janvier 2023 - **Date d'affichage :** 02 janvier 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 10 - **Membres présents :** 7

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Secrétaire de séance : Mme WALEMME

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022 (transmis par mail avec la convocation).

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. Demande de subvention état

Madame la Présidente informe le Conseil d'administration de son intention de procéder à la rénovation complète de la boulangerie et de son logement attenant.

Elle soumet à l'assemblée le devis estimatif en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à la Commune de SARS-POTERIES.

Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention d'état.

Sur la base des prix courants actuels, le projet est estimé à 143 781.14 € HT et le montant de la subvention sollicitée est de 57 512.46 € HT pour les travaux de rénovation complète de la boulangerie et de son logement attenant à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- **APPROUVE** le devis estimatif dont le montant s'élève à la somme de 143 781.14 € HT
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions d'état 2023
- **DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

3. Questions diverses

a) Repas des aînés

La date du repas des aînés sera le 2 avril 2023.

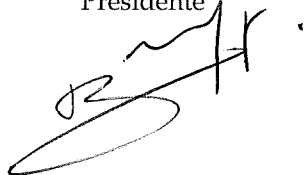
Madame Bouvy se propose de faire des devis pour le repas.

Madame la Présidente demande à l'ensemble du CCAS de rechercher des animations pour le repas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h30.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET
Présidente



Aurore WALEMME
Secrétaire de séance

